

Europe au Bureau de la Commission
à Athènes.

Par telex: n° 219324 ECAT

A l'attention de M^{me} Doukas
Pour remettre à M^{me} Polichronidou
Journal "Femmes" ("Guinaiká").

Interview de Madame Vent -

envoyé une copie ^{du telex} à F. Bordry

17.07
11.53 0601219324+
219324 ecat gr
3494 euparl lu

bureau de presse et d'information
des communautés europeennes
2 vassilissis sofias teka
gr 1062 athenes

a l'attention de madame doukas

- pour remettre a madame polichroniadou
journal ''femmes'' (''guinaika'')

interview de madame simone veil, president du parlement europeen

q. : vous etes aujourd'hui president du parlement europeen.
vous avez eu une longue carriere juridique et ministerielle.
pourriez-vous nous faire part des etapes importantes dans
l'evolution de votre carriere ?

r. :
apres mes etudes, juste apres la guerre, je me suis trouvee
magistrat en 1957 et je le suis restee jusqu'en 1974. cette
periode a eu essentiellement quatre etapes :

- j'ai ete magistrat a la direction de l'administration penitenti-
aire, puis a la direction des affaires civiles ou je m'occupais
des problemes legislatifs concernant le droit de la famille.
- par la suite, je suis entree au cabinet du ministre de la
justice, qui etait a cette epoque monsieur pleven.
- enfin, j'ai ete quelques annees secretaire du conseil superieur
de la magistrature.
- en 1974, je suis devenue ministre.

q. :
quels sont les evenements qui ont le plus marque votre vie, qui
ont determine vos croyances personnelles et qui vous ont influencee
dans le choix des etapes de votre carriere ?

r. :

je crois que sa carrière on ne la choisit pas beaucoup. une fois qu'on se trouve dans une filière on ne commande pas toujours ses orientations. c'est une question d'opportunité. j'ai choisi, bien sûr, de faire du droit et de devenir magistrat en me présentant au concours de la magistrature. ensuite, c'est un peu par hasard que je me suis trouvée à l'administration pénitentiaire, et cela m'a particulièrement intéressée, plus que cela je me suis sentie pleinement engagée, probablement à cause de mon passé d'ancienne déportée ... et j'aurais souhaité y rester plus longtemps.

(

17.07

12.00 0601219324+

nc

17.07

12.00 0601219324+

np

17.07

12.01 0601219324+

219324 ecat gr

3494 euparl lu

saurais souhaité y rester plus longtemps.

c'est aussi un peu par hasard qu'ensuite je me suis trouvée affectée à la direction civile.

en ce qui concerne les événements de ma vie qui ont influencé mes croyances personnelles, je crois que le fait d'être déportée pendant la guerre a été très déterminant.

q. :

est-ce facile de concilier le rôle de mère de famille et votre carrière professionnelle ?

r. :

non .. je crois que c'est toujours très difficile de concilier le rôle de mère de famille et une carrière professionnelle. en ce qui me concerne une des choses qui a facilité ma carrière c'est le fait de m'être mariée très jeune, d'avoir eu mes enfants très jeune, et de me trouver déjà avec des enfants qui étaient un peu plus avancés en âge au moment où j'avais plus de responsabilités.

je n'aurais, par exemple, pas pu devenir ministre, ou très difficilement, si mes enfants avaient été encore d'âge scolaire.

je trouve que cela suppose beaucoup de sacrifices quand on a de jeunes enfants.

c'est très difficile de cumuler ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants et une activité professionnelle à temps plein, et bien au-delà des limites d'heures de travail qu'on peut faire dans des activités normales. cela demande de renoncer à avoir

du temps disponible pour une quelconque vie personnelle, de prendre beaucoup sur soi-même, de se fatiguer beaucoup, et d'autre part cela demande aussi quelquefois d'avoir un peu le sentiment vis-à-vis de ses enfants qu'on les sacrifie, tout au moins qu'on leur consacre moins de temps qu'on ne le souhaiterait.

q. :

Les problèmes que vous avez du affronter durant

17.07

12.09 0601219324+

219324 ecat gr

3494 euparl lu

unhaiterait.

q. :

Les problèmes que vous avez du affronter durant votre carrière juridique vous ont-ils beaucoup apporté dans votre expérience sur la réalité sociale ?

r. :

oui, beaucoup .. cette période de mon activité a beaucoup apporté à mon expérience sur la réalité sociale, aussi bien le travail que j'ai effectué à l'administration pénitentiaire, que celui que j'ai effectué ensuite à la direction civile.

à l'administration pénitentiaire on est en contact avec des êtres humains qui ont une existence la plus marginale (avec la société). parmi les détenus, beaucoup ont eu une vie très difficile et ont été très jeunes confrontés à des problèmes familiaux et sociaux graves. on y retrouve le plus souvent la même population que celle qui est prise en charge sur le plan de l'aide sociale au ministère de la santé, et malheureusement ce sont très souvent des problèmes assez similaires.

de même le travail que j'ai fait ensuite à la direction civile - préparation de textes sur le droit de la famille, sur la filiation, l'adoption, la protection juridique des malades mentaux - concernait les mêmes catégories de personnes mais dont les problèmes étaient envisagés sous un angle juridique et non social.

Le droit n'a jamais été pour moi un texte juridique ayant valeur en soi. en ces domaines, un texte juridique ne trouve son bien-fondé et sa valeur que s'il est adapté à une réalité sociale bien appréhendée. chaque fois que j'ai eu à préparer des textes, je commençais par m'informer auprès des travailleurs sociaux, des médecins, de la situation sociale à laquelle le texte devait s'appliquer. par exemple, avant de travailler à la préparation du projet de loi sur l'adoption, j'avais été secrétaire d'une commission d'études sur la question ou j'avais travaillé avec les associations de parents adoptifs, les responsables de l'aide sociale et des œuvres qui recueillent les enfants adoptés. et j'avais également étudié la situation des mères célibataires amenées à abandonner leurs enfants.

ainsi, j'avais pris conscience de la réalité sociale à laquelle le nouveau texte voulait apporter une solution, car, en l'espèce, la finalité du droit est d'apporter des solutions justes et humaines à des difficultés sociales et des conflits éventuels.

en ce qui concerne les malades mentaux, j'avais également été secrétaire d'une commission de réforme de la loi portant statut juridique des malades mentaux. j'avais ainsi eu l'occasion de visiter beaucoup d'hôpitaux psychiatriques, de rencontrer de nombreux médecins psychiatres et donc de me familiariser un peu avec ces problèmes.

q. :
vous avez été ministre de la santé et de la famille. pensez-vous que la famille traditionnelle est aujourd'hui en crise ? comment envisagez-vous la société future ?

r. :
la famille traditionnelle est en crise peut-être dans la mesure où on pense à la famille au sens large, englobant des membres éloignés, qui conservaient autrefois des liens plus proches. les cérémonies familiales tenaient alors une place importante et surtout les liens de solidarité restaient très serrés entre les membres même éloignés de la famille.

encore que je ne suis pas sûre qu'on n'ait pas quelquefois embelli un peu cette solidarité familiale. les nombreux procès sur les règlements successoraux, les nombreux cas de femmes veuves restées en situation très difficile ou de vieillards plus ou moins relégués, montrent que la solidarité familiale n'a pas toujours été aussi grande que l'on a bien voulu dire.

on doit donc constater que cette famille très large, très étendue, avec ce qu'elle représentait - traditions, etc. - a généralement disparu pour des raisons diverses : urbanisation, habitat, dispersion géographique de la famille.

mais la famille, au sens réel et restreint du terme (les parents, les enfants, les grands-parents) reste très solide, si j'en juge par la France. des enquêtes ont été faites récemment sur le maintien des liens familiaux, une fois les enfants mariés ou vivant séparément, ont montré que la famille reste fondamentalement la cellule de base et je ne crois pas du tout que la famille soit sur le point de disparaître.

la société future, je la vois encore très largement fondée sur la famille.

q. :
quelle est la place de la femme dans la société occidentale actuelle ? (comment les problèmes des femmes s'articulent-ils avec l'ensemble des problèmes de la société ?) comment expliquez-vous le fait que les femmes participent encore peu à la politique par rapport aux hommes ? quelle est votre opinion sur le mouvement féministe ?

r. :
en premier lieu, je pense que si les femmes participent peu à la politique c'est en raison des difficultés matérielles que j'ai évoquées, qui font que c'est déjà très difficile pour les femmes de cumuler leur vie familiale avec une activité professionnelle, et que si, en plus, elles doivent avoir une activité politique, cela devient pratiquement impossible.

or, je pense que si une femme n'a pas une formation provenant d'une activité professionnelle ou syndicale - et qui dit activité syndicale, dit activité professionnelle - il lui est

difficile d'avoir une activite politique. il me parait particulierement difficile pour une femme qui n'a jamais ete que mere de famille de pouvoir se lancer dans la politique. bien sur, cela peut arriver, mais ce n'est guere aise.

or, si on exerce deja des activites professionnelles, avoir en plus une activite politique devient, pour les femmes qui ont un foyer, une gageure. de plus, je crois qu'il y a une question de temperament : Les femmes n'ont generalement pas autant d'ambition que les hommes, peut-etre par tradition, peut-etre parce qu'elles n'en ont pas. eu l'idee. elles n'ont pas cette espee de pulsion qui fait que tout d'un coup, des hommes, parfois tres jeunes encore, ont envie du pouvoir, ont envie de s'exprimer, de militer, meme si elles sont aussi passionnees sur le plan des idees. mais ce qu'elles n'ont pas, c'est plutot cette envie du pouvoir qui est tres souvent ce qui est necessaire pour avoir des responsabilites dans la politique.

on peut par ailleurs observer que le phenomene n'est pas reserve a la politique mais egalement dans le domaine economique, meme dans les associations de caractere benevole et de caractere social, des qu'on arrive a un certain niveau de responsabilite, il y a tres peu de femmes. que ce soit dans les associations de parents d'eleves, que ce soit meme a l'union nationale

des associations familiales, il n'y a pratiquement pas de femmes dans les conseils d'administration. or, on pourrait penser que les femmes avaient la des chances d'exercer des responsabilites aussi importantes que les hommes, etant donne qu'elles ont, du moins celles qui ne travaillent pas, une disponibilite de temps plus grande. mais, bien souvent, on ne fait que les "occuper". elles passent beaucoup de temps a une tache de caractere social, et quand il s'agit d'exercer des responsabilites, c'est rare qu'elles leur soient confiees. il y a parfois le fait que pour exercer certaines responsabilites, meme dans ces associations, il est necessaire d'avoir une formation juridique, ou comptable, ou encore administrative, ce qui conduit a ecarter les femmes qui ne peuvent manifester de telles competences.

mais c'est aussi une question d'habitude qui fait que les hommes ne sont guere enclins a leur laisser la place en faisant etat de toutes sortes d'arguments.

quant au mouvement feministe, il me semble utile pour attirer l'attention sur les problemes que pose la condition feminine. ce n'est pas parce que les choses se sont passees d'une certaine facon, pendant longtemps et admises meme par les femmes, qu'elles sont pleinement satisfaisantes et que les femmes continueront a les accepter.

q. :

quel est actuellement le bilan de la loi sur l'avortement ?

r. :

de toute facon, dans ce domaine, on ne peut jamais faire un bilan tres positif, dans la mesure ou c'est la situation elle-meme qui est defavorable. ce qui serait souhaitable, c'est que, avec ou sans loi, il n'y ait pas d'avortement et que les femmes qui, a un moment quelconque, ne souhaitent pas avoir un enfant, ne soient pas obligees de recourir a l'avortement et prennent toutes les dispositions, toutes les precautions pour ne pas etre enceintes. mais on constate que depuis des centaines d'annees,

ou des millénaires, l'avortement a toujours existé. en France, il y avait chaque année un certain nombre de décès de femmes par suite d'avortements commis dans des conditions tout à fait dramatiques, dans les plus mauvaises conditions. non seulement il y avait des décès de femmes, mais également certaines restaient handicapées pour la vie, atteintes de stérilité. par ailleurs, le nombre d'avortements clandestins était si important que la loi répressive n'était plus appliquée.

La nouvelle législation a permis d'assurer une protection sanitaire aux femmes puisqu'elle impose des conditions médicales qui donnent toutes les garanties aux femmes. par ailleurs, la loi les conduit à assumer leurs responsabilités, à réfléchir, par le délai qui leur est imposé, avant toute décision et après avoir été clairement informées sur le plan social. dans le cas où elles ne veulent pas avoir d'enfant dans l'immediat, on les incite à recourir à la contraception.

on peut penser que la loi est généralement appliquée, du fait qu'il n'y ait plus de décès dans les conditions qu'il y avait autrefois, et on ne voit plus ces cars ou ces trains qui partaient en Angleterre, aux Pays-Bas ou ailleurs ...

q. :

il y a un an que vous êtes président du parlement européen. êtes-vous satisfaite par rapport aux objectifs que vous vous êtes posés au début de votre présidence, pour cette première année ?

quel est plus particulièrement le rôle du parlement européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe unie ?

r. :

si on regarde exactement un an en arrière et à ce que l'on attendait du parlement européen, les espoirs mis en lui aussi bien que les objectifs lors de la campagne électorale, eh bien, je crois que d'une part le parlement européen n'a pas du tout empiété sur des pouvoirs qu'il n'avait pas, contrairement à ce que certains prédisaient, et que d'autre part, il a parfaitement respecté son contrat. la nouvelle assemblée s'est parfaitement mise en place au sein des institutions communautaires, conformément à la fois au traité et à l'esprit dans lequel les gouvernements avaient pris la décision de l'élire au suffrage universel direct. donc, en ce qui concerne l'aspect institutionnel, il a rempli parfaitement sa mission.

au plan politique, le parlement a su exprimer dans des débats importants des positions à la fois non démagogiques et réalistes. en ce qui concerne le problème budgétaire, par exemple, c'est lui le premier qui a alerté les gouvernements sur une situation budgétaire qui risquait d'entraîner de très sérieuses difficultés, qui a préconisé un certain nombre de mesures dans des domaines importants comme l'énergie, l'emploi. enfin, il s'est affirmé sur le plan de la politique internationale : d'une part en affirmant très clairement sa vocation d'appel à la défense des droits de l'homme, en votant un certain nombre de résolutions sanctionnant les atteintes graves aux droits de l'homme et en dégagant des majorités très larges sur des événements internationaux, comme l'invasion soviétique en Afghanistan. il a même, à une certaine majorité, adopté une résolution contre la participation aux jeux olympiques, et en même temps, aussi, demandé des sanctions contre l'Iran.

et je dirai qu'enfin, en ce qui concerne son fonctionnement de façon plus routinière, en un an il a à peu près mis en place ses différents organes, ses commissions, ses groupes de travail, de façon à remplir sa tâche qui est de donner des avis dans les meilleures conditions possibles sur les projets de règlement du conseil. Je crois aussi qu'il avait à affronter une nouveauté très grande, les difficultés tenant aux neuf nationalités avec des traditions parlementaires très diversifiées, six langues différentes, 410 personnes, dont beaucoup n'avaient aucune expérience parlementaire, eh bien, en un an, il a fait en quelque sorte la preuve de ses possibilités.

en ce qui concerne les objectifs futurs les plus essentiels, je crois que ce qui est important c'est qu'il affirme son autorité par des prises de positions claires, sûres, non démagogiques, et imaginatives sur les grands sujets qui actuellement préoccupent tous les européens qui sont naturellement les grands sujets économiques, comme l'énergie, le chômage, mais aussi des positions claires dans le domaine de la politique internationale ou il doit inciter les gouvernements à une véritable solidarité européenne.

sans doute la vocation essentielle du parlement c'est de rappeler la solidarité européenne et cette volonté de rechercher, pour les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, des solutions dans lesquelles les européens marquent un souci à la fois d'indépendance par rapport aux autres blocs, et de force.

q. :

est-ce dans les buts primordiaux de la communauté économique européenne la réalisation d'une Europe unie ? quel est plus particulièrement

Le rôle du parlement européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe unie ?

r. :

oui .. je crois que c'est cela, c'est de l'exprimer, de le rappeler, que peut-être ce qu'on peut regretter - puisqu'on parlait de bilan - c'est que dans la période de crise que l'on a traversée, le parlement n'ait pas suffisamment appelé l'attention des gouvernements sur cette nécessité de renforcer la présence européenne ... et souligne que dans ce monde, cette vie internationale si troublée, si difficile, les européens se sentent inquiets ... c'est par la solidarité entre nous, par une politique commune que certainement on pourrait mieux affronter toutes ces tensions.

q. :

que pensez-vous de l'entrée de la Grèce dans le marché commun, étant donné la situation actuelle ?

r. :

Je pense que l'entrée de la Grèce dans le marché commun peut renforcer encore davantage la solidarité entre nos pays. La Grèce sera notre point extrême vers l'est. c'est important d'avoir ainsi une position avancée vers l'est européen ainsi que vers le moyen-orient, ce qui permet de consolider certaines positions européennes dans cette région du monde. bien sûr, la situation économique est difficile et demande donc des adaptations, notamment pour certains produits méditerranéens. mais ces problèmes ne sont pas insurmontables pour la communauté, compte tenu des équilibres en présence, et ce que représente la force économique des neuf par rapport à la Grèce.

q. :

apres votre voyage de mars dernier en grece chez les grecs. ils ont donc le souci de le conserver, de le garantir definitivement

✠

219324 ecat gr

3494 euparl lu

svp vous avez bien recu ~~XXXXXXXX~~ malgre les deux interruptions ?~~???~~

~~XXXXXXXXXX~~

17.07
12.52

Annelie Linow

T E L E X

Bureau de presse et d'information
des Communautés européennes

2, Vassilissis Sofias Teka

GR - 1062 A T H E N E S

Telex No. : 219324 "ECAT" GR

A l'attention de Madame DOUKAS

- pour remettre à Madame POLICHRONIADOU,
Journal "FEMMES" ("GUINAÏKA")

Interview de Madame Simone VEIL, Président du Parlement européen

Q. : Vous êtes aujourd'hui Président du Parlement européen. Vous avez eu une longue carrière juridique et ministérielle. Pourriez-vous nous faire part des étapes importantes dans l'évolution de votre carrière ?

R. : Après mes études, juste après la guerre, je me suis trouvée Magistrat en 1957 et je le suis restée jusqu'en 1974. Cette période a eu essentiellement quatre étapes :

- J'ai été magistrat à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, puis à la Direction des Affaires Civiles, où je m'occupais des problèmes législatifs concernant le droit de la famille.
- Par la suite, je suis entrée au cabinet du Ministre de la Justice, qui était à ^{cette} l'époque Monsieur PLEVEN.
- Enfin, j'ai été quelques années Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature.
- En 1974, je suis devenue Ministre.

./.

Projet d'interview de Madame POLYCHRONIADOU
(journal grec "FEMMES")

Q. : Quels sont les évènements qui ont le plus marqué votre vie, qui ont déterminé vos croyances personnelles et qui vous ont influencée dans le choix des étapes de votre carrière ?

R. : Je crois que sa carrière on ne la choisit pas beaucoup. Une fois qu'on se trouve dans une filière on ne commande pas toujours ses orientations. C'est une question d'opportunité. J'ai choisi, bien sûr, de faire du droit et de devenir Magistat en me présentant au concours de la magistrature. Ensuite, c'est un peu par hasard que je me suis trouvée à l'Administration Pénitentiaire, et cela m'a particulièrement intéressée, plus que cela je me suis sentie pleinement engagée, probablement à cause de mon passé d'ancienne déportée ... et j'aurais souhaité y rester plus longtemps.

C'est aussi un peu par hasard qu'ensuite je me suis trouvée affectée à la Direction Civile.

En ce qui concerne les évènements de ma vie qui ont influencé mes croyances personnelles, je crois que le fait d'être déportée pendant la guerre a été très déterminant.

Q. : Est-ce facile de concilier le rôle de mère de famille et votre carrière professionnelle ?

R. : Non ! Je crois que c'est toujours très difficile de concilier le rôle de mère de famille et une carrière professionnelle. En ce qui me concerne une des choses qui a facilité ma carrière c'est le fait de m'être mariée très jeune, d'avoir eu mes enfants très jeune, et de me trouver déjà avec des enfants qui étaient un peu plus avancés en âge au moment où j'avais plus de responsabilités.

Je n'aurais, par exemple, pas pu devenir ministre, ou très difficilement, si mes enfants avaient été encore d'âge scolaire.

Je trouve que cela suppose beaucoup de sacrifices quand on a de jeunes enfants.

C'est très difficile de cumuler ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants et une activité professionnelle à temps plein, et bien au-delà des limites d'heures de travail qu'on peut faire dans des activités normales. Cela demande de renoncer à avoir du temps disponible pour une quelconque vie personnelle, de prendre beaucoup sur soi-même, de se fatiguer beaucoup, et d'autre part cela demande aussi quelquefois d'avoir un peu le sentiment vis-à-vis de ses enfants qu'on les sacrifie, tout au moins qu'on leur consacre moins de temps qu'on ne le souhaiterait.

Q. : Les problèmes que vous avez dû affronter durant votre carrière juridique vous ont-ils beaucoup apporté dans votre expérience sur la réalité sociale ?

R. : Oui, beaucoup ! Cette période de mon activité a beaucoup apporté à mon expérience sur la réalité sociale ; aussi bien le travail que j'ai effectué à l'Administration Pénitentiaire, que celui que j'ai effectué ensuite à la Direction Civile.

A l'Administration Pénitentiaire on est en contact avec des êtres humains qui ont une existence la plus marginale (avec la société). Parmi les détenus, beaucoup ont eu une vie très difficile et ont été très jeunes confrontés à des problèmes familiaux et sociaux graves. On y retrouve le plus souvent la même population que celle qui est prise en charge sur le plan

de l'aide sociale au Ministère de la Santé, et malheureusement ce sont très souvent des problèmes assez similaires.

De même le travail que j'ai fait ensuite à la Direction Civile - préparation de textes sur le droit de la famille, sur la filiation, l'adoption, la protection juridique des malades mentaux - concernait les mêmes catégories de personnes mais dont les problèmes étaient envisagés sous un angle juridique et non social.

Le Droit n'a jamais été pour moi un texte juridique ayant valeur en soi. En ces domaines, un texte juridique ne trouve son bien-fondé et sa valeur que s'il est adapté à une réalité sociale bien appréhendée. Chaque fois que j'ai eu à préparer des textes, je commençais par m'informer auprès des travailleurs sociaux, des médecins, de la situation sociale à laquelle le texte devait s'appliquer. Par exemple, avant de travailler à la préparation du projet de loi sur l'adoption, j'avais été secrétaire d'une commission d'études sur la question où j'avais travaillé avec les associations de parents adoptifs, les responsables de l'aide sociale et des oeuvres qui recueillent les enfants adoptés. Et j'avais également étudié la situation des mères célibataires amenées à abandonner leurs enfants.

Ainsi, j'avais pris conscience de la réalité sociale à laquelle le nouveau texte voulait apporter une solution, car, en l'espèce, la finalité du droit est d'apporter des solutions justes et humaines à des difficultés sociales et des conflits éventuels.

En ce qui concerne les malades mentaux, j'avais également été secrétaire d'une commission de réforme de la loi portant statut juridique des malades mentaux. J'avais ainsi eu l'occasion de visiter beaucoup d'hôpitaux psychiatriques, de rencontrer de nombreux médecins psychiatres et donc de me familiariser un peu avec ces problèmes.

Q. : Vous avez été Ministre de la Santé et de la Famille. Pensez-vous que la famille traditionnelle est aujourd'hui en crise ?
Comment envisagez-vous la société future ?

R. : La famille traditionnelle est en crise peut-être dans la mesure où on pense à la famille au sens large, englobant des membres éloignés, qui conservaient autrefois des liens plus proches. Les cérémonies familiales tenaient alors une place importante et surtout les liens de solidarité restaient très serrés entre les membres même éloignés de la famille.

Encre que je ne suis pas sûre qu'on n'ait pas quelquefois embelli un peu cette solidarité familiale. Les nombreux procès sur les règlements successoraux, les nombreux cas de femmes veuves restées en situation très difficile ou de vieillards plus ou moins relégués, montrent que la solidarité familiale n'a pas toujours été aussi grande que l'on a bien voulu dire.

On doit donc constater que cette famille très large, très étendue, avec ce qu'elle représentait - traditions, etc. - a généralement disparu pour des raisons diverses : urbanisation, habitat, dispersion géographique de la famille.

Mais la famille, au sens réel et restreint du terme (les parents, les enfants, les grands-parents) reste très solide, si j'en juge par la France. Des enquêtes ont été faites récemment sur le maintien des liens familiaux, une fois les enfants mariés ou vivant séparément, ont montré que la famille reste fondamentalement la cellule de base et je ne crois pas du tout que la famille soit sur le point de disparaître.

La société future, je la vois encore très largement fondée sur la famille.

Q. : Quelle est la place de la femme dans la société occidentale actuelle ? (Comment les problèmes des femmes s'articulent-ils avec l'ensemble des problèmes de la société ?) Comment expliquez-vous le fait que les femmes participent encore peu à la politique par rapport aux hommes ? Quelle est votre opinion sur le mouvement féministe ?

R. : En premier lieu, je pense que si les femmes participent peu à la politique c'est en raison des difficultés matérielles que j'ai évoquées, qui font que c'est déjà très difficile pour les femmes de cumuler leur vie familiale avec une activité professionnelle, et que si, en plus, elles doivent avoir une activité politique, cela devient pratiquement impossible.

Or, je pense que si une femme n'a pas une formation provenant d'une activité professionnelle ou syndicale - et qui dit activité syndicale, dit activité professionnelle - il lui est difficile d'avoir une activité politique. Il me paraît particulièrement difficile pour une femme qui n'a jamais été que mère de famille de pouvoir se lancer dans la politique. Bien sûr, cela peut arriver, mais ce n'est guère aisé.

Or, si on exerce déjà des activités professionnelles, avoir en plus une activité politique devient, pour les femmes qui ont un foyer, une gageure. De plus, je crois qu'il y a une question de tempérament : les femmes n'ont généralement pas autant d'ambition que les hommes, peut-être / ^{par habitude, peut-être} parce qu'elles n'en ont pas eu l'idée. Elles n'ont pas cette espèce de pulsion qui fait que tout d'un coup, des hommes, parfois très jeunes encore, ^{ont} aient envie du pouvoir, ^{ont} aient envie de s'exprimer, de militer, même si elles sont aussi passionnées sur le plan des idées. Mais ce qu'elles n'ont pas, c'est plutôt cette envie du pouvoir qui est très souvent ce qui est nécessaire pour avoir des responsabilités dans la politique.

On peut par ailleurs observer que le phénomène n'est pas réservé à la politique mais également dans le domaine économique, même dans les associations de caractère bénévole et de caractère social, dès qu'on arrive à un certain niveau de responsabilité, il y a très peu de femmes. Que ce soit dans les associations de parents d'élèves, que ce soit même à l'Union ^{Nationale} / des Associations familiales, il n'y a pratiquement pas de femmes dans les conseils d'administration. Or, on pourrait penser que les femmes avaient là des chances d'exercer des responsabilités aussi importantes que les hommes, étant donné qu'elles ont, du moins celles qui ne travaillent pas, une disponibilité de temps plus grande. Mais, bien souvent, on ne fait que les "occuper". Elles passent beaucoup de temps à une tâche de caractère social, et quand il s'agit d'exercer des responsabilités, c'est rare qu'elles leur soient confiées. Il y a parfois le fait que pour exercer certaines responsabilités, même dans ces associations, il est nécessaire d'avoir une formation juridique, ou comptable, ou encore administrative, ce qui conduit à écarter les femmes qui ne peuvent manifester de telles compétences.

Mais c'est aussi une question d'habitude qui fait que les hommes ne sont guère enclins à leur laisser la place en faisant état de toutes sortes d'arguments.

Quant au mouvement féministe, il me semble utile pour attirer l'attention sur les problèmes que pose la condition féminine. Ce n'est pas parce que les choses se sont passées d'une certaine façon, pendant longtemps et admises même par les femmes, qu'elles sont pleinement satisfaisantes et que les femmes continueront à les accepter.

Q. : Quel est actuellement le bilan de la loi sur l'avortement ?

R. : De toute façon, dans ce domaine, on ne peut jamais faire un bilan très positif, dans la mesure où c'est la situation elle-même qui est défavorable. Ce qui serait souhaitable, c'est que, avec ou sans loi, il n'y ait pas d'avortement et que les femmes qui, à un moment quelconque, ne souhaitent pas avoir un enfant, ne soient pas obligées de recourir à l'avortement et prennent toutes les dispositions, toutes les précautions pour ne pas être enceintes. Mais on constate que depuis des centaines d'années, ou des millénaires, l'avortement a toujours existé. En France, il y avait chaque année un certain nombre de décès de femmes par suite d'avortements commis dans des conditions tout à fait dramatiques, dans les plus mauvaises conditions. Non seulement il y avait des décès de femmes mais également certaines restaient handicapées pour la vie, atteintes de stérilité. Par ailleurs, le nombre d'avortements clandestins était si important que la loi répressive n'était plus appliquée.

La nouvelle législation a permis d'assurer une protection sanitaire aux femmes puisqu'elle impose des conditions médicales qui donnent toutes les garanties aux femmes. Par ailleurs, la loi les conduit à assumer leurs responsabilités, à réfléchir, par le délai qui leur est imposé, avant toute décision et après avoir été clairement informées sur le plan social. Dans le cas où elles ne veulent pas avoir d'enfant dans l'immédiat, on les incite à recourir à la contraception.

On peut penser que la loi est généralement appliquée, du fait qu'il n'y ait plus de décès dans les conditions qu'il y avait autrefois, et on ne voit plus ces cars ou ces trains qui partaient en Angleterre, aux Pays-Bas ou ailleurs ...

Q. : Il y a un an que vous êtes Président du Parlement européen. Etes-vous satisfaite par rapport aux objectifs que vous vous êtes posés au début de votre présidence, pour cette première année ?
Quel est plus particulièrement le rôle du Parlement européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe unie ?

R. : Si on regarde exactement un an en arrière et à ce que l'on attendait du Parlement européen, les espoirs mis en lui aussi bien que les objectifs lors de la campagne électorale, eh bien, je crois que d'une part le Parlement européen n'a pas du tout empiété sur des pouvoirs qu'il n'avait pas, contrairement à ce que certains prédisaient, et que d'autre part, il a parfaitement respecté son contrat. La nouvelle Assemblée s'est parfaitement mise en place au sein des institutions communautaires, conformément à la fois au Traité et à l'esprit dans lequel les gouvernements avaient pris la décision de l'élire au suffrage universel direct. Donc, en ce qui concerne l'aspect institutionnel, il a rempli parfaitement sa mission.

Au plan politique, le Parlement a su exprimer dans des débats importants des positions à la fois non démagogiques et réalistes. En ce qui concerne le problème budgétaire, par exemple, c'est lui le premier qui a alerté les gouvernements sur une situation budgétaire qui risquait d'entraîner de très sérieuses difficultés, qui a préconisé un certain nombre de mesures dans des domaines importants comme l'énergie, l'emploi. Enfin, il s'est affirmé sur le plan de la politique internationale : d'une part en affirmant très clairement sa vocation d'appel à la défense des droits de l'homme, en votant un certain nombre de résolutions sanctionnant les atteintes graves aux droits de l'homme et en dégagant des majorités très larges sur des événements internationaux, comme l'invasion soviétique en Afghanistan. Il a même, à une certaine majorité, adopté une résolution contre la participation aux Jeux Olympiques, et en même temps, aussi, demandé des sanctions contre l'Iran.

Et je dirai qu'enfin, en ce qui concerne son fonctionnement de façon plus routinière, en un an il a à peu près mis en place ses différents organes, ses commissions, ses groupes de travail, de façon à remplir sa tâche qui est de donner des avis dans les meilleures conditions possibles sur les projets de règlements du Conseil. Je crois aussi qu'il avait à affronter une nouveauté très grande, les difficultés tenant aux neuf nationalités avec des traditions parlementaires très diversifiées, six langues différentes, 410 personnes, dont beaucoup n'avaient aucune expérience parlementaire, eh bien, en un an, il a fait en quelque sorte la preuve de ses possibilités.

En ce qui concerne les objectifs futurs les plus essentiels, je crois que ce qui est important c'est qu'il affirme son autorité par des prises de positions claires, sûres, non démagogiques, et imaginatives sur les grands sujets ^{qu'actuellement préoccupent tous les} économiques, comme l'énergie, le chômage, mais aussi des positions claires dans le domaine de la politique internationale où il doit inciter les gouvernements à une véritable solidarité européenne.

*Européens qui sont
naturellement les
grands sujets*

Sans doute la vocation essentielle du Parlement c'est de rappeler la solidarité européenne et cette volonté de rechercher, pour les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, des solutions dans lesquelles les Européens marquent un souci à la fois d'indépendance par rapport aux autres blocs, et de force.

Q. : Est-ce dans les buts primordiaux de la Communauté économique européenne la réalisation d'une Europe unie ?
Quel est plus particulièrement le rôle du Parlement européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe unie ?

R. : Oui ! Je crois que c'est cela, c'est de l'exprimer, de le rappeler, que peut-être ce qu'on peut regretter - puisqu'on par-

lait de bilan - c'est que dans la période de crise que l'on a traversée, le Parlement n'ait pas suffisamment appelé l'attention des gouvernements sur cette nécessité de renforcer la présence européenne ... et souligné que dans ce monde, cette vie internationale si troublée, si difficile, les Européens se sentent inquiets ! C'est par la solidarité entre nous, par une politique commune que certainement on pourrait mieux affronter toutes ces tensions.

Q. : Que pensez-vous de l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, étant donné la situation actuelle ?

R. : Je pense que l'entrée de la Grèce dans le Marché commun peut renforcer encore davantage la solidarité entre nos pays. La Grèce sera notre point extrême vers l'Est. C'est important d'avoir ainsi une position avancée vers l'Est européen ainsi que vers le Moyen-Orient, ce qui permet de consolider certaines positions européennes dans cette région du monde. Bien sûr, la situation économique est difficile et demande donc des adaptations, notamment pour certains produits méditerranéens. Mais ces problèmes ne sont pas insurmontables pour la Communauté, compte tenu des équilibres en présence, et ce que représente la force économique des Neuf par rapport à la Grèce.

Q. : Après votre voyage de mars dernier en Grèce, les contacts que vous avez eus, ainsi que vos contacts avec les parlementaires grecs, quelle est votre opinion sur les Grecs ?

R. : Ils m'ont paru particulièrement attachés à l'idée même de démocratie qui est née dans ce pays ; très attachés à ce passé ancien qui a appris en quelque sorte la démocratie au monde, et que cela reste quelque chose de très fort chez les Grecs. Ils ont donc le souci de le conserver, de le garantir définitivement.

Interview de Madame Veit
pour le journal grec "ΕΣΠΕΡ" ("ΕΥΝΑΙΚΑ")

- Vous êtes aujourd'hui Présidente du Parlement Européen. Vous avez eu une longue carrière juridique et ministérielle ; Pourriez-vous nous faire part des étapes importantes dans l'évolution de votre carrière ?

- Après mes études, juste après la guerre, je me suis trouvée Magistrat en 1957 et je le suis restée jusqu'en 1974. Cette période a eu essentiellement 4 étapes : - *de l'A* Pendant ~~elles~~ ^{depuis l'été 1957} j'ai été magistrat à la Direction des Affaires Civiles, où je m'occupais des problèmes législatifs concernant le droit de la famille. - Par la suite je suis entrée au cabinet du Ministre de la Justice qui était à cette époque M. Pleven. *de la magistrature.* - Et enfin j'ai été quelques années secrétaire du ~~du~~ ^{du} Conseil Supérieur. - En 1974 je suis devenue Ministre.

- Quels sont les événements qui ont le plus marqué votre vie, qui ont déterminé vos croyances personnelles et qui vous ont influencée dans le choix des étapes de votre carrière ?

- Je crois que sa carrière on ne la choisit pas beaucoup. Une fois qu'on se trouve dans une filière on ne commande pas toujours ses orientations. C'est une question d'opportunité. J'ai choisi, bien sûr, de faire du droit et de devenir Magistrat en me présentant au concours de la magistrature. Ensuite c'est un peu par hasard que je me suis trouvée à l'administration pénitentiaire, et cela m'a ^{particulièrement} beaucoup intéressé, *plus* probablement à cause de mon passé d'ancienne déportée... et j'aurais souhaité y rester plus longtemps.

que cela, si me suis rendue volontairement en 1945
C'est aussi un peu par hasard qu'ensuite je me suis trouvé affecté à la Direction Civile.

En ce qui concerne les événements de ma vie qui ont influencé mes croyances personnelles, je crois que le fait d'être déportée pendant la guerre a été très déterminant.

- Est-ce facile de concilier le rôle de mère de famille et votre carrière professionnelle ?

- Non ! Je crois que c'est toujours très difficile de concilier le rôle de mère de famille et une carrière professionnelle. En ce qui me concerne
~~Je crois que pour moi~~ ^{concern} une des choses qui a facilité ma carrière c'est le fait de m^{me} ~~mariée~~ ^{être} très jeune, d'avoir eu mes enfants très jeune, et de me trouver déjà avec des enfants qui étaient un peu plus avancés en âge au moment où j'avais plus de responsabilités.

Je n'aurais, par exemple, pas pu devenir ministre, ou très difficilement, si mes enfants avaient été ~~plus jeunes~~ ^{en un âge scolaire}.

Je trouve que cela suppose beaucoup de sacrifices quand on a de jeunes enfants.

C'est très difficile de cumuler ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants et une activité professionnelle à temps plein, et bien au-delà des limites d'heures de travail qu'on peut faire dans des activités normales. Cela demande de renoncer à avoir du temps disponible pour une quelconque vie personnelle, de prendre beaucoup sur soi-même, de se fatiguer beaucoup, et d'autre part cela demande aussi quelquefois d'avoir un peu le sentiment vis-à-vis de ses enfants qu'on les sacrifie tout au moins qu'on leur consacre moins de temps qu'on ne le souhaiterais.

- Les problèmes que vous avez dû affronter durant votre carrière juridique, vous ont-ils beaucoup apporté dans votre expérience sur la réalité sociale ?

- Oui, beaucoup ! Cette période de mon activité ~~m'a~~ beaucoup apporté à mon expérience sur la réalité sociale ; aussi bien le travail que j'ai effectué à l'administration pénitentiaire, que ~~le travail~~ ^{celui} que j'ai effectué ensuite à la Direction Civile.

A l'administration Pénitentiaire on est en contact avec des êtres humains qui ont ^{une existence} ~~eu les distances~~ ^{les} plus marginales (avec la société) Parmi les détenus, ~~un nombre important sont des gens qui ont eu des problèmes, qui ont eu~~ ^{beaucoup} une vie très difficile et ont été très jeunes confrontés à des problèmes familiaux et sociaux graves. On y retrouve le plus souvent la même population que ~~on a à prendre~~ ^{celle que l'on a prise} en charge sur le plan de l'aide sociale au Ministère de la Santé, et malheureusement ce sont très souvent des problèmes qui ~~se recoupent~~ ^{sont similaires}.
Quant au travail que j'ai fait ensuite à la Direction Civile, ~~dans la mesure où je préparais~~ ^{préparais} des textes sur le droit de la famille ; sur les problèmes de filiation, d'adoption, ~~de statuts~~ ^{protection} juridiques des malades mentaux ... ~~étaient~~ ^{concernaient} les mêmes ~~cas sociaux~~ ^{catégories de personnes} mais ~~sur~~ ^{dans} un angle juridique. ~~Même pour une catégorie comme les malades mentaux dont le ministère de la santé a la responsabilité.~~ ^{étaient envisagés}

Le Droit n'a jamais été pour moi ~~uniquement la préparation d'un~~ ^{ayant valeur en soi} texte juridique, ~~C'est avant tout une réalité sociale~~ ^{En ce domaine, un} texte juridique n'a ~~d'intérêt et de réalité~~ ^{trouve son bien-être et sa valeur que si} que lorsqu'il est adapté à une réalité sociale ~~que l'on connaît~~ ^{que l'on appréhende}. Chaque fois que j'ai eu à préparer des textes, je commençais par m'informer auprès des travailleurs sociaux, des médecins, de la situation sociale ~~qu'il fallait~~ ^{à laquelle le} prendre en charge. Notamment, par exemple, en ce qui concerne l'adoption. Avant de travailler à la préparation ~~d'un~~ ^{du projet de loi sur l'adoption} texte, j'avais été secrétaire d'une commission d'études sur ~~l'adoption~~ ^{la question} où j'avais travaillé avec ~~tous~~ ^{associations} les milieux des parents adoptifs, ~~tous~~ ^{et de oeuvres} les milieux de l'aide sociale qui recueillent les enfants adoptés. Et j'avais également étudié la situation des mères célibataires amenées à abandonner leurs enfants.

Actuellement
 Dans j'avais ~~eu~~ ^{plus conscience de} la réalité sociale à laquelle les ~~textes juridiques~~ ^{nouveau} étaient ~~supposés~~ vouloir apporter une solution, Mais en elle-même cette solution n'a d'intérêt que par ce qu'elle a derrière elle une situation sociale, des difficultés sociales qu'il faut régler. Et il faut donc pour cela les connaître. ~~On avait, sur certains points, beaucoup préparé le texte à la~~ ^{de la fin de la} connaissance de certaines situations. ~~droit et d'apporter des solutions~~

*éventuel
 d de
 de conflit*

En ce qui concerne les malades mentaux, ~~d'ailleurs~~, j'avais également été secrétaire d'une commission de réforme de la loi ~~qui légifère~~ ^{en matière de} statut juridique des malades mentaux. J'avais ainsi eu l'occasion de visiter beaucoup d'hôpitaux psychiatriques, de rencontrer beaucoup de ^{nombreux} médecins psychiatres et donc de ~~m'intéresser à ces~~ problèmes. ~~de me familiariser un peu avec ces problèmes~~

- Vous avez été Ministre de la Santé et de la Famille. Pensez-vous que la famille traditionnelle est aujourd'hui en crise ?
 Comment envisagez-vous la société future ?

- La famille traditionnelle est en crise peut-être dans la mesure où ~~était~~ ^{on pense à la} une famille ^{au sens} très large, qui englobait des membres éloignés, y compris les oncles, les cousins, ^{conservant autre fois de leur lieu} qui vivaient ^{alors} de façon très groupée. Les cérémonies familiales dans ce cadre tenaient une place importante et surtout les liens de solidarité restaient très serrés entre tous ^{ses} membres. ^{même éloignés de la famille}

fructu

Encore que je ~~ne~~ suis pas sûre qu'on n'ait pas quelque-fois embelli un peu cette solidarité familiale. Les nombreux procès ~~sur les suc-~~ ^{cessions}, sur les règlements successoraux, les nombreux cas des femmes veuves restées en situation très difficile, ^{ou de vieillards plus ou moins veuves} montrent que la solidarité familiale n'a pas toujours été aussi grande que l'on a bien voulu dire.

pour de

~~Je~~ ^{ou doit} ~~crois~~ donc que ^{construite que} peut-être cette famille très large, très étendue, avec ce qu'elle représentait - traditions, etc. - a ^{généralement} sans doute disparu ^{pour des} très largement pour des raisons d'habitat, ^{par suite} ainsi qu'une dispersion géographique de la famille.

Mais la famille, au sens réel et restreint du terme (les parents, les enfants, les grands-parents) reste très solide, si j'en juge par

la France. Des enquêtes qui ont été faites récemment sur ^{le maintien} le nombre ~~de fois où les parents voyaient leurs enfants dans la semaine~~, une fois les enfants mariés ^{ou vivant} ~~et séparés d'eux~~, les distances qui séparent ^{ont montré que la famille} les uns et les autres, ~~ça reste tout de même~~ fondamentalement ~~un~~ le ^{cellule} signe de base et je ne crois pas du tout que la famille soit ~~prête~~ ^{sur le point} de disparaître.

La société future; je la vois encore très largement fondée sur la famille.

- Quelle est la place de la femme dans la société occidentale actuelle. (Comment les problèmes des femmes s'articulent-elles avec l'ensemble des problèmes de la société.)

Comment expliquez-vous le fait que les femmes participent encore peu à la politique par rapport aux hommes ?

Quelle est votre opinion sur le mouvement féministe.

^{En ce qui concerne} - Je crois d'abord ^{si} que les femmes participent peu à la politique ^{est} parce que tout ^{en raison de difficultés} d'abord il y a un problème matériel, que j'ai évoqué, qui fait que c'est déjà très difficile de cumuler pour les femmes dans leur vie familiale ^{avec} une activité professionnelle, et que si, en plus, elles doivent avoir une activité politique, cela devient pratiquement impossible.

Or, je pense que si une femme n'a pas une formation ^{provenant d'} qui, ~~en général,~~ ^{ou syndicale} débouche sur une activité professionnelle, ~~et qui dit activité syndicale, dit activité professionnelle - qui lui permettent d'acquies~~ ^{il lui est difficile} ~~rir ce qui est nécessaire pour pouvoir~~ avoir une activité politique. ~~Je crois que c'est très très difficile pour une femme qui n'a jamais été que mère de famille~~ ^{de pouvoir} ~~puisse se lancer dans la politique.~~ ^{3 en 3 en} Cela peut arriver ~~peut être,~~ mais je vois mal le passage. ce n'est ^{pas} ~~qu'un~~ ^{si} ~~aisé~~.

Or, si on ^{exerce} ~~a~~ déjà des ^{petites} activités ^{professionnelles, alors} ~~d'accumuler~~ en plus une activité politique, ~~cela~~ devient ^{pour les femmes qui ont un foyer, un} véritablement trop absorbant.

^{Je pense} En plus je crois qu'il y a une question de tempérament! Je crois ^{je ne le pense} que les femmes n'ont pas ~~souvent~~ ^{peut être} par tradition, ~~parce que~~ elles n'en ont pas eu l'idée, autant d'ambition à la base que les hommes. Elles n'ont pas cette espèce de pulsion qui fait que tout d'un coup, les hommes, ^{parfois} très jeunes encore, ~~ont~~ ^{ont} envie du pouvoir,

Je pense qu'il y a une question de tempérament! Je crois que les femmes n'ont pas souvent par tradition, parce que elles n'en ont pas eu l'idée, autant d'ambition à la base que les hommes. Elles n'ont pas cette espèce de pulsion qui fait que tout d'un coup, les hommes, très jeunes encore, ont envie du pouvoir.

^{owr} aient envie de s'exprimer, de militer même, ^{même si elle sont aussi vaniteuses} ~~Quoi que les femmes ont~~ ^{sur le plan des idées} ~~l'esprit militant~~ Mais ce qu'elles n'ont pas, c'est plutôt cette envie du pouvoir qui est très souvent ce qui est nécessaire pour avoir des responsabilités dans la politique.

~~Et puis, une observation d'ordre général (ce qui n'apparaît pas seulement dans la politique mais dans les responsabilités économiques encore davantage, peut être) on pourrait observer que même en France, par exemple dans les associations de caractère ~~très~~ ^{non lucratif} et de caractère ~~très~~ ^{très} social, dès qu'on arrive à un ^{certain} grand niveau de responsabilité, il y a très peu de femmes. Que ce soit dans les associations ^{de} parents-élèves que ce soit même à l'union nationale ^{des associations familiales} ~~UNAF (?)~~, ^{même} ~~quant on voit dans les conseils d'administration à un~~ ^{mag} ~~niveau élevé il y a pratiquement pas de femmes.~~~~

Or, ~~typiquement~~, on pourrait penser que les femmes ^{avaient} ~~ont~~ là des chances d'aboutir, d'^{exercer} ~~avoir~~ des responsabilités aussi ^{importantes} ~~hautes~~ que les hommes, étant donné qu'elles ont, du moins celles qui ne travaillent pas, une disponibilité de temps plus grande. Mais, bien souvent, on ne fait que les "occuper". Elles passent beaucoup de temps à ^{une tâche de} ~~faire du~~ ^{social} ~~bénévolat~~, et quand il s'agit d'^{exercer} ~~avoir~~ un ^{peu plus} ~~peu plus~~ de responsabilités, c'est très rare que ~~les choses importantes~~ ^{qu'elles leur} ~~soient confiés à des femmes.~~

~~Rien sûr~~ Il y a aussi le fait que ^{parfois} ~~même dans ces associations~~ ^{très} ~~très~~ souvent pour exercer certaines responsabilités, il faut ^{est nécessaire} ~~avoir~~ ^{ou} une formation juridique, ou ^{comptable} ~~une formation financière~~ ^{ou en matière administrative} ~~pour être trésorière~~ ~~de l'association, ou avoir la responsabilité d'un commandement, ou un poste d'une certaine utilité, et donc on écarte~~ ^{ce qui conduit à} ~~toujours~~ les femmes qui ne peuvent ^{manifeste} ~~démontrer~~ de telles compétences.

Mais c'est ~~là qu'intervient~~ aussi une question d'habitude qui fait que les hommes ^{sont quasi enclins à} ~~n'ont pas envie~~ de leur laisser la place en ^{passant et} ~~inventant~~ toutes sortes d'arguments. Il y a des préjugés. Et les femmes n'ont pas envie de se battre pour des raisons diverses, et souvent elles acceptent de faire le travail de base, très sérieusement, avec beaucoup d'efficacité. Mais, pour l'instant encore, elles se battent moins pour avoir les postes de pouvoirs et de responsabilité.

Quant au mouvement féministe, je crois qu'il ^{me} semble utile pour attirer l'attention sur les problèmes que ^{la condition féminine} cela pose. Une habitude, ~~une tradition à laquelle l'on est habitué~~ ne sera pas indéfinie, si elle ne satisfait pas pleinement les femmes. Cela prouve que ce n'est pas parce que les choses ont été d'une certaine façon, ^{ce sont passés} pendant longtemps admises même par les femmes, qu'elles sont pleinement satisfaisantes.

longtemps et que la femme continuellement a été acceptée

- Quel est actuellement le bilan de la loi sur l'avortement ?

- De toute façon, dans ce domaine, on ne peut jamais faire un bilan très positif, dans la mesure où c'est la situation elle-même qui est défavorable. Ce qui serait souhaitable c'est que, avec ou sans loi, il n'y ait pas d'avortement et que les femmes, qui, à un moment quelconque ne souhaitent pas avoir un enfant, ne soient pas obligées de recourir à l'avortement et prennent toutes les dispositions, ^{toutes} les précautions pour ne pas être enceintes. Mais on constate que depuis des centaines d'années, ou des millénaires, l'avortement a toujours été ~~utilisé illégalement~~. Je dirais qu'en France on était un peu ^{en fait} à la même situation où il y avait d'abord chaque année un certain nombre de décès de femmes ^{par suite de} pour des avortements commis dans des conditions tout à fait dramatiques, dans les plus mauvaises conditions, ~~l'avortement étant fait par n'importe qui; soit par les femmes elles-mêmes, soit par des personnes totalement inexpérimentées, sans aucun soin d'hygiène, et la septicémie...~~ Alors il y avait ~~Non seulement il~~ des décès de femmes mais ~~des femmes également~~ ^{certains} qui ~~sont restés~~ ^{restaient} stériles, handicapées pour la vie. Par ailleurs, ~~c'était une situation~~ ^{attentes de stérilité} justement d'avortement tellement répandue qu'il n'y avait plus de répression; il y avait une ^{la} loi ^{répressive} mais elle n'était même ~~pas~~ ^{plus} appliquée. ~~Alors, la loi nouvelle~~ ^{la loi} a tout de même, sur ce point, fait en sorte ^{aux} qu'il y ait une protection sanitaire pour la femme. L'avortement peut ^{un bon} maintenant se faire dans des conditions médicales qui donnent toutes les garanties ^{la loi} aux femmes. Par ailleurs ^{un droit} on les oblige, tout de même, à assumer leurs responsabilités; ~~On leur donne, en quelque sorte, certains conseils, sur le plan social, et en même temps on les fait~~

y avait
le non
femmes

réfléchir, par le délai qui leur est imposé, avant toute décision et ^{après avoir été clairement informées sur le plan social}
 Dans le cas où elles ne veulent pas avoir d'~~autres~~ enfant dans l'immédiat on les incite~~nt~~ à recourir à la contraception. ~~Un certain nombre de mesures ont été prises à ce sujet.~~
 Alors, ^{on s'aperçoit} ~~On s'aperçoit~~ que la loi est généralement appliquée, ^{du fait qu'} puisqu'il n'y a plus de décès dans les conditions qu'il y avait autrefois, et on ne voit plus ces cars ou ces trains qui partaient en Angleterre, dans ^{sur} les Pays-Bas ou ^{à leurs} autres ... ~~Tout cela prouve que l'avortement peut être fait (en France) dans des conditions qui apportent des garanties aux Femmes.~~

- Il y a un an que vous êtes Président du Parlement Européen. Etes-vous satisfaite par rapport aux objectifs que vous vous êtes posés au début de votre présidence, pour cette première année ?
 Quel est plus particulièrement le rôle du Parlement Européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe Unie ?

- Si on regarde exactement un an en arrière et à ce que l'on attendait du Parlement Européen, ^{les espoirs mis en lui aussi. C'est que} les objectifs ^{électoraux} indiqués lors de la campagne ~~et les espoirs~~, eh bien, je crois que d'une part le Parlement Européen ~~n'a pas du tout empiété~~ n'a pas du tout empiété sur des pouvoirs qu'ils n'avaient pas, ^{contrairement à ce que} comme certains prédisaient, ^{qui} et d'autre part, ^{la nouvelle Assemblée} il a parfaitement respecté son contrat. ~~et qu'il s'est au fond~~
^{parfaitement} ~~intégrés~~ ^{mis en place au sein} dans des institutions communautaires, conformément à la fois au Traité et à l'esprit dans lequel les gouvernements avaient ^{mis} décidé que ^{délégation de l'exécutif} les parlementaires élus au suffrage universel. ^{direct}
 Donc, dans le cadre juridique, ^{en ce qui concerne l'aspect} ~~sur le plan institutionnel~~, je crois qu'il a rempli parfaitement sa mission.

Au ~~sur~~ le plan politique, ^{le Parlement} ~~il~~ a su exprimer dans des débats importants des positions ~~qui peuvent apparaître comme des positions des Européens~~ qui sont ^{a la fois} à la fois des positions non démagogiques et ^{Wales} dialecte. En ce qui concerne le problème budgétaire, par exemple, ^{budgetaire} puisque c'est lui le premier qui a alerté les gouvernements sur une situation ^{publicitaire} publicitaire qui risquait d'entraîner de très sérieuses difficultés, ^{qui a} ~~qu'il fallait~~ préconisé un certain nombre de mesures dans des domaines importants

comme l'énergie, l'emploi. Enfin, il s'est affirmé sur le plan de la politique internationale: d'une part en affirmant très clairement sa vocation d'appel à la défense des droits de l'homme, en votant un certain nombre de résolutions sanctionnant les atteintes graves aux droits de l'homme et en dégagant des majorités très larges ^{quand}, sur des événements internationaux, comme l'invasion soviétique en Afghanistan. Il a ~~présenté~~ même, à une certaine majorité, ~~adopté~~ une résolution contre la participation aux Jeux Olympiques, et en même temps, aussi, demandé des sanctions contre l'Iran.

Donc, il a su, peut être plus nettement et de façon plus précise exprimer des positions sur les grands sujets internationaux.

Et je dirai, qu'enfin, en ce qui concerne son fonctionnement de façon plus routinière, en un an ~~on~~ ^{il} a à peu près mis en place ses différents organes, ses commissions, ses groupes de travail, de façon à ~~satis~~ ^{remplir} faire ~~les obligations qui sont~~ ^{ses tâches qui est} de donner des avis dans les meilleures conditions possibles sur les projets de règlement ~~de la commission~~ ^{du Conseil}. Je crois aussi qu'il avait à affronter ~~vraiment~~ une nouveauté très grande, les difficultés tenant aux ^{haut} nationalités avec des traditions parlementaires très diversifiées, ^{six} langues différentes, 410 personnes, dont beaucoup n'avaient aucune expérience parlementaire, et bien, en un an, ~~on~~ ^{il} a fait en quelque sorte la preuve de ses possibilités.

En ce qui concerne les objectifs futurs les plus essentiels, je crois que ce qui est important c'est qu'il affirme son autorité par des prises de positions claires, sûres, non démagogiques, et imaginatives sur les grands sujets /qui actuellement préoccupent tous les Européens qui sont naturellement les grands sujets économiques, comme l'énergie, le chômage, mais aussi des positions claires dans le domaine de la politique ^{inter} nationale, ~~et~~ ^{car il doit} inciter les gouvernements à une véritable solidarité européenne.

Sans doute la vocation essentielle du Parlement c'est de rappeler la solidarité européenne et cette volonté de rechercher, pour les difficultés auxquels nous sommes confrontés, des solutions dans lesquelles les Européens marquent un souci à la fois d'indépendance par rapport aux autres blocs, et de force.

- Est-ce dans les buts primordiaux de la Communauté Economique Européenne la réalisation d'une Europe Unie ?
Quel est plus particulièrement le rôle du Parlement Européen dans la réalisation de cette idée de l'Europe Unie ?

~~Et voilà !~~

- Oui ! Je crois que c'est cela, c'est de l'exprimer, de le rappeler, que peut-être ce qu'on peut regretter - puisqu'on parlait de bilan - c'est que ~~ce n'est pas suffisamment~~ dans la période de crise que l'on a traversée ~~à un moment, qu'il n'est pas suffisamment appelé~~ ^{la Parhment a} ~~gouvernements, et de là fait qu'il y a des résolutions qui ont été adoptés~~ ^{ait} ~~mais qui auraient dû être encore plus fermes pour vraiment appeler~~ l'attention des gouvernements sur cette nécessité de renforcer la présence européenne... et ^{notamment} que dans ce monde, cette vie internationale si troublée, si difficile, les Européens se sentent inquiets, ~~comme d'ailleurs je crois les habitants du monde entier. Je crois que les européens, en tout cas, ils ont toujours été au centre de tous ces conflits, et bien c'est par la solidarité entre nous, par une politique commune que certainement on pourrait mieux affronter toutes ces tensions.~~

- Que pensez-vous de l'entrée de la Grèce dans le Marché Commun, étant donné la situation actuelle ?

- Je pense que l'entrée de la Grèce dans le Marché Commun peut renforcer encore davantage ~~cette~~ ^{la} solidarité entre ~~ces~~ ^{les} pays. La Grèce sera notre point extrême vers l'Est - C'est donc, ~~sur le plan stratégique, quelque chose d'important d'avoir~~ ^{ainsi, une position} ~~un lieu de plus~~ vers l'Est ^{européen ainsi que vers le Moyen-Orient ce qui permet de} dans une perspective de consolider certaines positions. Bien sûr, la situation économique est difficile ~~pour tous~~ ^{notamment} et demande donc des adaptations pour certains produits méditerranéens ~~qui sont également produits en Grèce (ainsi que dans d'autres pays méditerranéens)~~ ^{ce problème ne sont pas} Mais ~~je ne crois pas que ce soit insurmontable~~ pour la Communauté, compte tenu des équilibres en présence, et ce que représente

la force économique des Neuf par rapport à ^{la} Grèce, qui tout de même ~~n'est pas un pays dont les productions sont limitées. Donc je pense qu'en somme, en raison des problèmes économiques, la position politique de l'Europe sera renforcée.~~

~~Et je dirai, pas seulement la position politique, mais la position idéologique et démocratique aussi.~~

- Après votre voyage de Mars dernier en Grèce, les contacts que vous avez eus, ainsi que vos contacts avec les parlementaires Grecs, quelle est votre opinion sur les Grecs ?

- Je ~~crois qu'ils sont très attachés à la~~ ^{ne sont pas particulièrement attachés à l'idée même de} démocratie qui est née dans ce pays ; très attachés à ce passé ancien ~~dans lequel ils ont~~ ^{qui a} appris en quelque sorte la démocratie au monde, et que cela reste quelque chose de très fort chez les Grecs. Ils ont donc le souci de le conserver, de le garantir définitivement.